



Savoir se comporter avec un chien guide

Le rôle du **chien guide d'aveugle** est d'assurer l'autonomie dans les déplacements de la personne déficiente visuelle en fonction de ses capacités personnelles et des limites de son chien.

En application de la loi, **les chiens guides d'aveugles sont acceptés dans tous les lieux publics ou ouverts au public.**

Si vous rencontrez un chien guide et son maître :

- ne pas siffler, appeler, ni caresser le chien (il travaille) ;
- ne pas lui donner à manger (le chien a un régime alimentaire très strict) ;
- ne pas toucher à la laisse, ni au harnais.

Pour donner une information d'orientation à la personne déficiente visuelle, soyez le plus précis possible en n'oubliant pas les indications géographiques telles que : le bureau d'information se trouve à 3 heures, le couloir est à 10 heures ou à votre droite, etc.

Si vous promenez votre chien de compagnie et apercevez une équipe personne aveugle/chien guide évitez-la et changez de trottoir. En effet, bien que les chiens guides soient éduqués pour ne pas s'occuper de leurs congénères, l'instinct revient facilement.